

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 AVRIL 2019

Date de convocation	26/03/2019
Date d'affichage	03/04/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE DEUX AVRIL à 20 heures

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

↳ Présents : tous les conseillers sauf,

Absents

Excusés : Mmes CRUCIANI Mireille, MAUCOURT Laetitia,
M.JOST Laurent

↳ Excusés-représentés : M. SERRIERE Gérard représenté par M. LATZER Jean-Pierre
Mme CHAFFOTTE M-Christine représentée par M. René ACREMENT

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
18	13	2	15

SECRETAIRE : Mme Arlette GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29/01/2019 a été adopté à l'unanimité

RESULTAT COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 **COMMUNE-EAU-ASSAINISSEMENT-FORET**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LATZER, Adjoint aux Finances, les comptes administratifs 2018 ont été adoptés à l'unanimité :

BUDGETS	<u>COMMUNE</u>	<u>EAU</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>FORET</u>
DETAIL SECTIONS				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1067110,26	220315,75	91087,59	127355,15
Recettes	1210733,09	244795,82	120449,59	134651,94
résultat de l'exercice	143622,83	24480,07	29362	7296,79
résultat antérieur reporté	209719,55	-5547,88	29625,83	27964,79
résultat définitif	353342,38	18932,19	58987,83	35261,58
INVESTISSEMENT				
Dépenses	667462,63	48633,25	1860462,23	
Recettes	415795,86	49336,99	1481035,29	
résultat de l'exercice	-251666,77	703,74	-379426,94	
résultat antérieur reporté	49353,06	23425,72	609982,35	
résultat définitif	-202313,71	24129,46	230555,41	
RESULTAT GLOBAL	151028,67	43061,65	289543,24	35261,58

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire, a déclaré, à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets de la commune, du service des eaux, du service assainissement, du budget forêt dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2019 COMMUNE comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	COMMUNE
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 027 229.79
Recettes	1 027 229.79
INVESTISSEMENT	
Dépenses	562 125.59
Recettes	562 125.59

BUDGET PRIMITIF 2019 : EAU

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2019 du SERVICE DES EAUX comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	EAU
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	280 412.19
Recettes	280 412.19
INVESTISSEMENT	
Dépenses	105 486.32
Recettes	131 792.19

BUDGET PRIMITIF 2019 : ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2019 du SERVICE ASSAINISSEMENT comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	153 800.00
Recettes	200 877.83
INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 460 614.93
Recettes	2 693 253.24

BUDGET PRIMITIF 2019 : FORET

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2019 du BUDGET FORET comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	FORET
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	187 102.58
Recettes	187 102.58
INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Recettes	

TAUX DE LA FISCALITE – ANNEE 2019

Le conseil municipal maintient les taux de la fiscalité pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation :	13,98%
Taxe sur le foncier bâti :	7.33 %
Taxe sur le foncier non bâti :	16.77 %
Cotisation foncière des entreprises :	17.26 %

PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019

Le conseil Municipal, fixe le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019, comme suit :

- le prix de base du m³ d'eau à 1.25 € HT
- la redevance de collecte et de transport pour l'assainissement à 1.75 €/m³
- la maintenance par abonnement à 15 € HT
- la redevance de prélèvement à 0.06 € HT/m³
- la redevance de pollution à 0.350 € HT/m³
- la redevance de modernisation des réseaux et de collecte à 0.233 €/HT/m³

CESSION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AT N° 128 AU GROUPE « MAISON AGES ET VIE » POUR L'IMPLANTATION D'UNE RESIDENCE « AGE ET VIE »

Le Conseil Municipal décide la cession au groupe « Ages et vie » de la parcelle de terrain cadastrée section AT 128 pour l'implantation d'une résidence « Age et Vie » et fixe le prix de cession de la parcelle cadastrée section AT 128 d'une surface de 26 ares 3 ca à 20 € par m² hors frais d'actes et de taxes.

INSTALLATION D'UNE CLOISON COUPE-FEU A LA SALLE DES FETES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'installation d'un bloc porte coupe-feu de 1 heure et d'une cloison coupe-feu à la salle des fêtes pour un montant de 4774.09 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre du fonds de soutien aux communes fragiles dans le cadre des contrats Territoires Solidaires 2016-2021.

REPLACEMENT ET POSE DE LUMINAIRES A LED RUE DES ECOLES ET RUE DU PORT-AUX-PLANCHES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement de 8 luminaires rue des Ecoles et rue du Port-aux-Planches pour un montant de 2756.05 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoires Solidaires 2016-2021.

TRAVAUX L'ECOLE MATERNELLE : extracteur d'air, clôture, réfection des sols, réfection des plafonds DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Conseil municipal donne son accord sur la réalisation des travaux de mise en conformité des salles de classe par le remplacement des dalles de sol et des plafonds et par la mise en place d'un système d'extraction d'air, ainsi que la mise en place d'une clôture à l'arrière de l'école maternelle pour un montant de 30287.24 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoires Solidaires.

MISE EN ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021

Le Conseil municipal donne son accord sur la réalisation de travaux de mise en conformité de l'accessibilité, de la rénovation de façades et huisseries extérieures des bâtiments communaux sis 2 et 4 rue Joffre d'un montant de 64 257.53 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoires Solidaires.

DEPOT DOSSIERS ACCESSIBILITE DES COMMERCES SITUES AU 2 ET 4 RUE JOFFRE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les dossiers d'accessibilité relatifs aux commerces situés 2 et 4 rue Joffre et à les déposer à la Direction Départementale des Territoires.

DELEGATION A L'ONF POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE

Le Conseil Municipal donne pouvoir à l'ONF pour le renouvellement des conventions de passage en forêt communale (passage de véhicules, passage de conduites d'eau) et d'occupation de terrain.